

COMITE SYNDICAL DU 14 MAI 2024

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 14 MAI 2024 – 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni à la Salle de l'Auberge de Jeunesse, 5 rue de la Fraternité – 91690 BOISSY-LA-RIVIERE, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

	CAESE
ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Jean-Philippe GRIFFON
ARRANCOURT	Stéphane DUPENLOUP
	Linda HALLIDAY
BOISSY-LA-RIVIERE	Vincent ROUDAUT
	Olivier LARCHER
BOUTERVILLIERS	Laurent BARBIN
BRIERES-LES-SCELLES	Sylvie JOUARD
	Michel ROULAND
CHALO-SAINT-MARS	Vanessa FIEVET
CHALOU-MOULINEUX	Maxime RONDU
	Alain TEYSSIER
CONGERVILLE THIONVILLE	Béatrice THOMAS
FONTAINE-LA-RIVIERE	Jérôme BOURGEOIS
GUILLEVAL	Serge BOUDIN
	Yves ABATE
MORIGNY-CHAMPIGNY	Bernard DIONNET
	Pierrick GARNIER
ORMOY-LA-RIVIERE	Michaël MERIGOT
	Matthieu IMBAULT
PUSSAY	Jacques ADRIEN
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON
	Pascal DOZIAS
SAINT HILAIRE	Jérémy HAYEZ

Absents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Jean-Jacques NOTSECK
BOISSY-LE-SEC	Lydie NAUDIN
	Delphine DELUGIN-BECAVIN
BOUTERVILLIERS	Alexis LE CALVE
CHALO-SAINT-MARS	Rodolphe VINCENT
CONGERVILLE THIONVILLE	Sandrine PORQUET
FONTAINE-LA-RIVIERE	Henry GATINEAU
MONNERVILLE	Christophe LONG
	Patricia CADRAN
PUSSAY	Grégory COURTAS
SACLAS	Fabrice JAOUEN
	Karelle HARDY
SAINT HILAIRE	Charles TREMBLAY

CCEJR

LARDY	Hugues TRETON
	Dominique PELLETIER

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

COMITE SYNDICAL DU 14 MAI 2024

Les membres de l'assemblée ont désigné à l'unanimité Monsieur Ludovic CHACHIGNON de la commune de Saint-Cyr-La-Rivière.

Point n°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 4 avril 2024

Reporté

Point n°3 : Collecte des bornes d'apport volontaire du territoire du SEDRE

Rapporteur : Monsieur Hugues TRETON, 1^{er} vice-président.

Au 1^{er} juin 2024, le SIREDOM n'assurera plus de prestations de collecte et de gestion des bornes d'apport volontaires des recyclables sur les territoires où il n'exerce que la compétence traitement. De ce fait, les EPCI et syndicat exerçant la compétence collecte doivent conclure des marchés pour assurer ces prestations.

D'une part, lors de la rédaction des pièces du « marché public des déchets du SEDRE » qui doit débiter au 1^{er} avril 2024, la prestation de collecte des BAV emballages et verre a été mis en option (option 2) sur le lot 1 (« Collecte en porte à porte et en apport volontaire »).

Les options peuvent être affermies à n'importe quel moment sur la durée du marché.

D'autre part, lors du comité du 14/12/2023, les membres du comité avaient voté à l'unanimité l'adhésion du SEDRE au groupement de commande du SIREDOM dont le but était d'obtenir des prestations avec un rapport qualité-prix optimisé pour la collecte des bornes d'apport volontaire présentes sur le territoire du SEDRE.

La commission d'Appel d'Offres du SIREDOM s'est réunie et a attribué le marché de collecte.

La collecte du SEDRE étant en option sur ce marché de groupement de commande, il convient aux membres du comité syndical du SEDRE de choisir quel marché public sera mis en place sur le territoire du SEDRE à compter du 01/06/2024.

Après comparatif des prix et prestations proposés dans les 2 marchés publics, il s'avère que la proposition de l'option 2 du lot 1 (« Collecte en porte à porte et en apport volontaire ») du « marché public des déchets du SEDRE » est la mieux disante.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité l'affermissement de l'option 2 du lot 1 du « marché public des déchets du SEDRE ».

Fin de séance à 20h00